AVIS AU PUBLIC

L'Administration communale de Mamer
Die Gemeindeverwaltung von

vous informe des dates des chasses en battue:
teilt hiermit die Daten der Drückjagden mit:

Le lot no. 449/450 de Mamer sera chassé le 30/11/2026
20__

Auf dem Jagdlos Nr. *von* *wird am*
gejagt

X

Extraits du **règlement grand-ducal déterminant les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers du 13 mars 2015** : Le jour de la battue, […] l'accès à la forêt se fait aux risques et périls propres du public. Il est interdit de perturber de manière délibérée le bon déroulement de la chasse en battue de quelque manière que ce soit.
Les limites des lots de chasse et les dates des battues peuvent être consultées sur geoportail.lu. Les battues de 12 chasseurs ou moins ainsi que celles destinées aux sangliers et organisées dans un délai inférieur à 15 jours peuvent avoir lieu sans cette publication.

***Auszüge aus der Verordnung vom* 13 März 2015:**
Am Tag der Drückjagd ist der Zugang zum Wald auf eigene Gefahr. Es ist verboten den Ablauf der Jagd absichtlich zu stören.
Die Grenzen der Jagdlose sowie die Daten der Drückjagden können auf geoportail.lu eingesehen werden.
Jagden von bis zu 12 Schützen sowie solche auf Schwarzwild die weniger als 15 Tage im Voraus organisiert werden, können ohne diese Publikation stattfinden.